
R E S O R

R E S O R
Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand



DE GESTION

RAPPORT

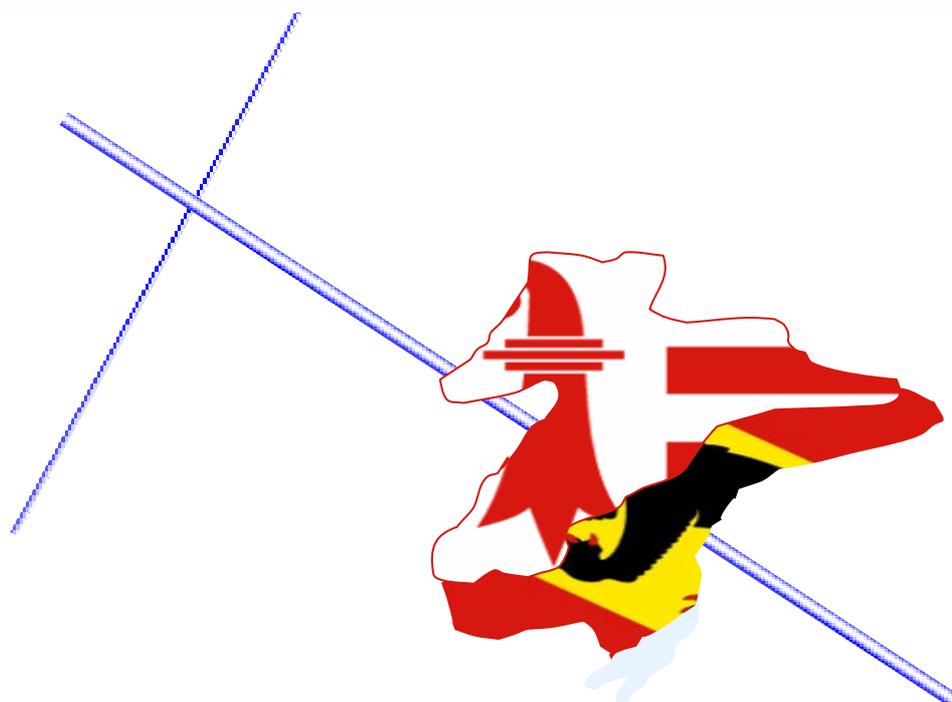
2006



www.resor.ch

SOMMAIRE

	page
I LE BILLET DU PRÉSIDENT.....	3
II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....	6
III LE RAPPORT DU GÉRANT.....	9
IV LES COMPTES ANNUELS.....	15
V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	18
VI LE BILAN TECHNIQUE.....	34
VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE.....	36



I

LE BILLET DU PRÉSIDENT



I LE BILLET DU PRÉSIDENT



Bernard Jeandet
Président

Une année, comme le temps passe vite au moment de rédiger le deuxième billet du Président figurant dans le rapport d'activité, en l'occurrence celui de 2006. C'est donc le moment de faire un retour en arrière de 365 jours et de constater que notre fondation RESOR vit, et tant mieux, vit même bien, n'en déplaise aux esprits chagrins qui nous promettaient les pires difficultés lors de sa création. Ainsi notre Caisse de retraite anticipée se développe en nombre d'adhérents et en nombre de préretraités, en volume de cotisations ou de prestations versées, l'activité est toujours riche d'événements, de faits nouveaux, de décisions à prendre, au sein du Bureau, du Conseil ou de la Commission de placement ou encore lors de la Rencontre annuelle d'échanges d'informations et de convivialité avec les Centres d'encaissement. Sans être exhaustif et sans

mentionner les tâches dites courantes comme l'approbation des comptes, le budget d'exploitation, etc. permettez-moi de citer ci-dessous quelques faits qui jalonnent ce parcours d'une année, comme par exemple :

- La nomination des représentants patronaux et syndicaux des cantons de Bâle et du Tessin au sein du Conseil, comme au vu des spécificités territoriales et linguistiques ceux des cantons du Valais et de Fribourg. Ainsi le Conseil dont le maximum de sièges a été fixé à 24 membres est au complet, il est représentatif des métiers, des cantons et des organisations concernés.
- Au vu de plusieurs demandes d'adhésion (plâtriers de la ville de Zurich, pierre artificielle et produits en ciment du Mendrisiotto, carrelage genevois et fribourgeois, parqueteurs et poseurs de sols, etc.) la définition de critères clairs d'affiliation.
- L'adoption d'une grille d'allocation stratégique d'actifs et de la politique de constitution de réserves de fluctuation de valeurs.
- Au 1^{er} avril 2006 sont entrées en vigueur les dispositions relatives aux mesures d'accompagnements dont l'une soumet les entreprises de travail temporaire notamment aux retraites anticipées bénéficiant de la force de loi obligatoire. Un Bulletin d'information précis et complet à large diffusion dans les trois langues consacré à ce thème ainsi qu'un courrier à l'intention des concernés via les Centres d'encaissement a été élaboré par RESOR.
- En liaison avec ce qui précède mais aussi ouvert à tous ceux curieux de connaître le montant espéré de leur rente, un nouveau moteur de calcul de rente en ligne a été mis en place dans les trois langues. Celui-ci est disponible comme toutes les informations, documents ou autres formulaires nécessaires sur le site internet de la Fondation à l'adresse : www.resor.ch.

- Les tentatives de finalisations d'accords de libre passage se poursuivent comme la recherche de solutions pour le maintien de l'affiliation au 2^{ème} pilier et de la couverture du risque décès dans les caisses de pensions privées en cas de retraite anticipée (problème réglé en cas d'appartenance aux caisses professionnelles).
- La négociation avec l'Autorité de surveillance qui après avoir pris en compte la complexité et la diversité de nos Centres d'encaissement tous audités a admis que nous puissions bénéficier d'un délai jusqu'au 30 septembre de chaque année pour remettre le bouclage de nos comptes définitifs.
- La décision d'effectuer une analyse actuarielle afin de se projeter dans l'avenir et de vérifier si le cadre fixé au départ, si les nouvelles adhésions admises n'ont pas modifié les paramètres de calcul et la viabilité de notre Caisse de retraite anticipée.

Voilà un bref survol des travaux accomplis par les différentes instances de RESOR. Qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui œuvrent à un titre ou à un autre à la bonne marche de notre Fondation. Je l'ai dit au début de mon message, RESOR se porte bien. Si la conjoncture actuelle nous aide, n'oublions cependant pas que l'existence de la Fondation fut décidée dans un environnement économique moins favorable. La volonté des partenaires de concrétiser l'objectif convenu conventionnellement en l'an 2000 garde donc toute sa valeur. Cela mérite d'être rappelé à l'heure où, aujourd'hui, en commun, nous devons parfois lutter contre des services étatiques qui par méconnaissance de l'historique ou de la culture professionnelle paritaire ou tout simplement des métiers, prennent et nous imposent des décisions contraire au bon sens, une notion qui ne semble se perdre au profit d'un juridisme étroit. Une brève projection sur les résultats de l'étude actuarielle pour conclure ce message par une note positive nous démontre :

- une situation actuarielle et financière excellente,
- un degré de couverture de 156% (*situation au 31.12.2006*),
- que la Caisse peut faire face à ses engagements et que l'équilibre financier est assuré à long terme soit un horizon de 15 ans avec un taux de cotisation de 2%.

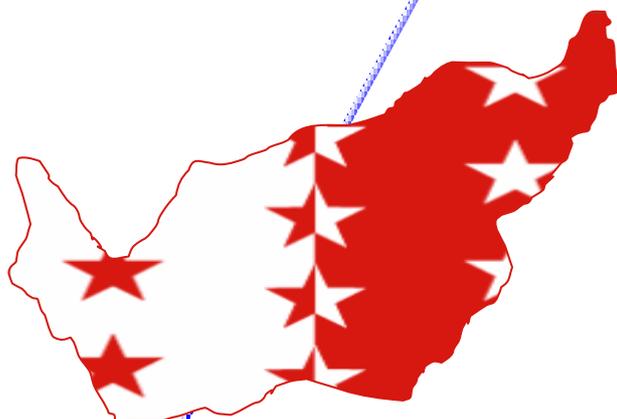
Que voulez-vous encore que je vous dise... sinon que je suis un Président heureux !!!
Les près de 190 préretraités actuels qui représentent un montant de rentes versées mensuellement pour quelques Fr. 750'000 ne me contrediront pas.

Lausanne, août 2007



Bernard Jeandet
Président

II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Gabriel Décaillet
Secrétaire général

Les travailleurs de l'ombre

Pour la Centrale de gestion de la Fondation de retraite anticipée romande RESOR les tâches sont nombreuses. Elles vont entre autres du calcul des rentes aux renseignements les plus divers aux assurés et aux employeurs, en passant par le pilotage des Centres d'encaissement qui s'étirent de Bâle jusqu'à Bellinzone. Les questions trouvent des réponses aussi rapides que professionnelles et les Centres d'encaissement obtiennent du soutien dans chaque situation délicate.

Aujourd'hui, après deux exercices complets seulement, la préretraite est considérée comme un des plus importants acquis des partenaires sociaux. Elle semble aller de soi et c'est tant mieux. C'est une fierté pour la Fédération des Associations Artisanales du canton du Valais, ou Bureau des Métiers, d'héberger le siège de la Fondation RESOR à Sion.

Cette réussite est sans aucun doute une satisfaction pour tous ceux qui ont cru en elle depuis des années. Les partenaires sociaux viennent en tête qui ont eu le courage de se lancer dans l'aventure. Une poignée de convaincus ont ensuite pris le relais pour élaborer les différents règlements et processus de fonctionnement avec l'aide de l'actuaire conseil. La Centrale de gestion et les Centres d'encaissements ont enfin mis en commun leurs expertises pour rendre cohérent un édifice qui couvre désormais 10 cantons, un effectif cotisant de quelques 18'000 travailleurs et 2'200 entreprises.

On mesure assez mal de l'extérieur les difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontées les personnes en contact direct avec les entreprises et les travailleurs faisant partie du système de retraite anticipée. Même si la Centrale est là pour répondre aux questions techniques, la plupart du temps c'est auprès de son Centre d'encaissement que l'on se tourne. Le recouvrement des contributions est également totalement décentralisé. La récolte des informations auprès des entreprises affiliées dépend pour l'essentiel du bon fonctionnement des onze Centres d'encaissement des différents cantons affiliés à RESOR. C'est donc en grande partie grâce à eux si le système de retraite anticipée fonctionne bien. Nos remerciements les plus cordiaux leur appartiennent.

On peut affirmer aujourd'hui que c'est une des clés de la réussite de RESOR que d'avoir su dès le départ mettre en place une structure d'encaissement décentralisée et de confier la gestion des prestations à un Organisme central.

Cette construction pourrait toutefois s'écrouler sans l'état d'esprit qui règne actuellement entre les différents protagonistes occupés à l'entretenir. La tour de Babel, dit-on, ne pouvait s'achever à cause de l'impossibilité de communication entre les ouvriers des différents étages de l'édifice. Tel n'est pas le cas à RESOR où l'on accorde une attention toute particulière à la qualité de la relation entre les personnes qui gèrent l'institution. Ainsi les représentants du canton du Tessin connaissent leurs homologues Genevois, Fribourgeois ou Bâlois. Cette façon de voir permet un partage d'expériences et un enrichissement personnel qui forme le ciment de la Fondation. Autre avantage, la Fondation a consolidé son assise intercantonale et est véritablement devenue romande, mieux encore, suisse occidentale, grâce à ces échanges.

Au moment de boucler un nouvel exercice de la Fondation, il nous semble juste de rendre à chacun le mérite qui lui revient. C'est dans cet esprit que nous souhaitons adresser à toutes celles et ceux qui œuvrent quotidiennement dans l'ombre de la Fondation nos chaleureux remerciements pour tout le travail accompli. Ce sont eux qui transforment le rêve de préretraite des travailleurs du second œuvre en une réalité tangible.

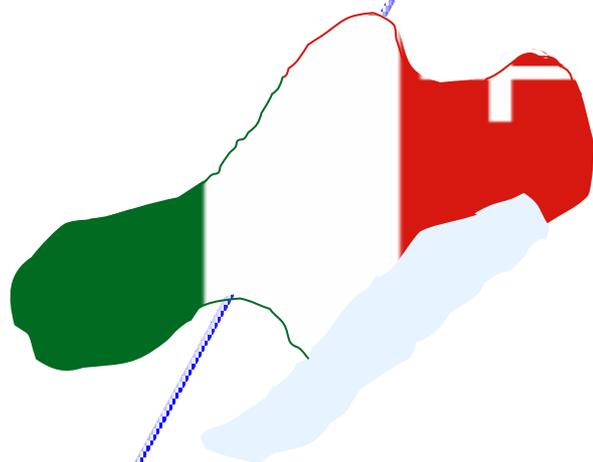
L'avenir s'annonce bien pour RESOR. Restons donc optimistes et gageons que notre Fondation est bien armée pour faire face aux premiers frimas lorsqu'ils arriveront.

Sion, août 2007



Gabriel Décaillet
Secrétaire général

III LE RAPPORT DU GÉRANT



III LE RAPPORT DU GÉRANT

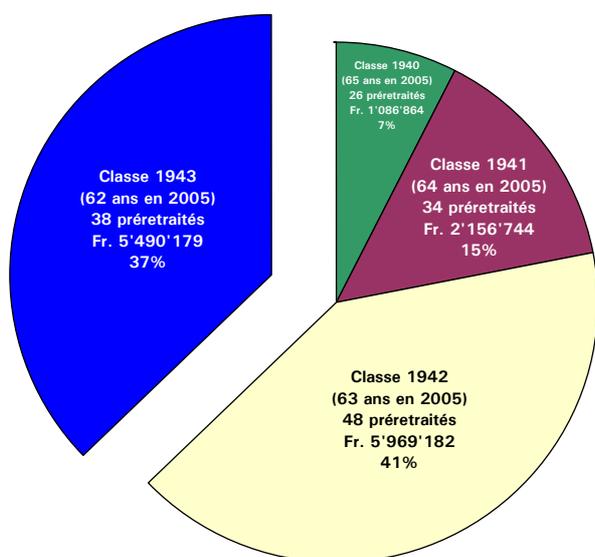


Fabien Chambovey
Gérant

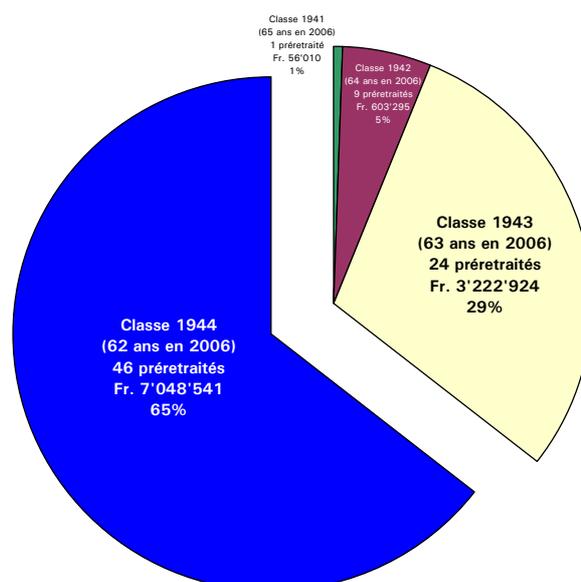
La Caisse de retraite anticipée RESOR est devenue en un temps record une institution reconnue et respectée dans le paysage social des métiers du second œuvre du bâtiment en Suisse. Si cette réputation est due aux résultats probants qu'enregistre la Caisse et au juste équilibre qu'elle a su trouver entre prestations attractives et financement supportable, elle est surtout due à l'engagement sans faille de nombreuses personnes qui s'investissent pour un partenariat social sain et constructif. Qu'elles en soient toutes sincèrement remerciées.

L'exercice 2005 constituait le véritable coup d'envoi de la Fondation RESOR avec les premiers départs en retraite anticipée et l'intégration des partenaires bâlois et tessinois. Le financement des générations d'entrée a également pesé lourdement sur le premier exercice qui a dû supporter la constitution des capitaux de prévoyance nécessaires. Cet effet de mise en route constaté en 2005 ne se retrouve plus dans l'exercice 2006 où le report de classes d'âge antérieures observé est tout à fait naturel et correspond au fait que tout le monde ne prend pas sa retraite à 62 ans. Cet impact explique l'écart entre le résultat comptable de l'exercice 2005 et 2006.

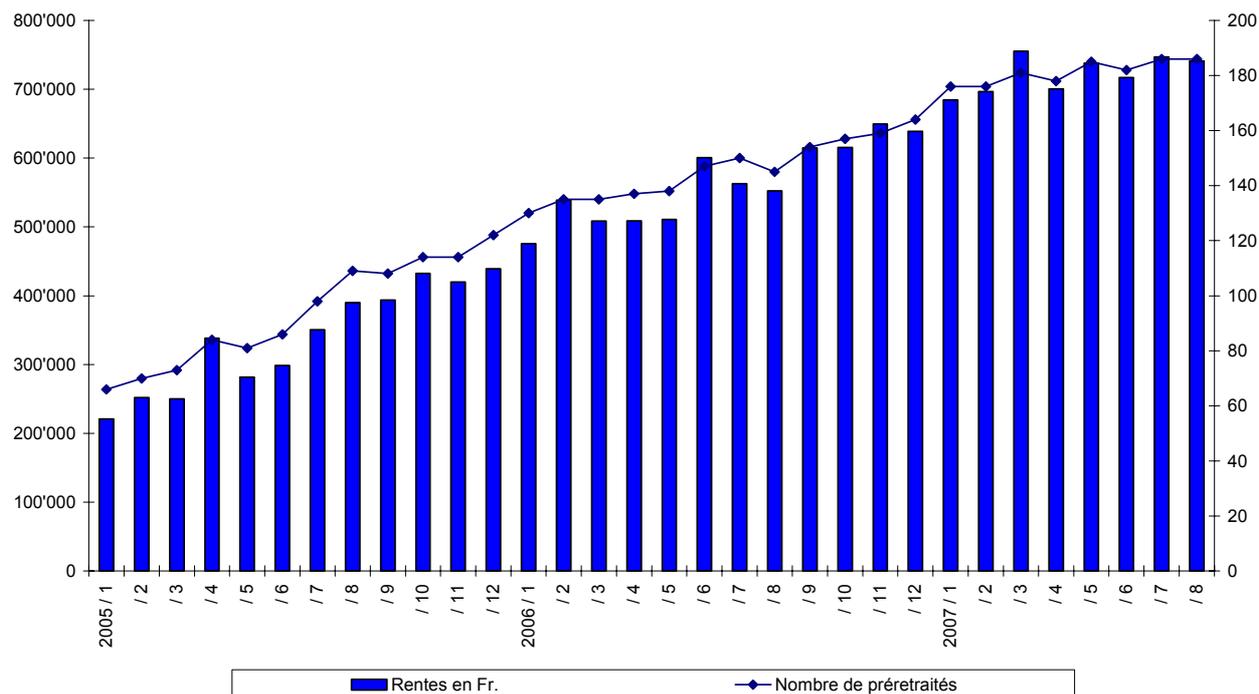
Constitution des capitaux de prévoyance
en 2005 pour 146 rentiers
CHF 14'702'969



Constitution des capitaux de prévoyance
en 2006 pour 80 rentiers
CHF 10'930'770



La Caisse a poursuivi sa croissance en 2006. En effet, le nombre de rentiers a passé de 118 à fin 2005 à 165 au 31 décembre 2006 et a déjà atteint un effectif de 186 préretraités en août 2007 pour un montant de CHF 741'177 de rentes versées mensuellement. Cette progression devrait encore perdurer jusqu'au moment où la Fondation atteindra un effectif de rentiers complet, soit après un cycle de trois ans correspondant au nombre d'années d'anticipation de la retraite, c'est-à-dire à l'horizon de l'exercice 2008. A ce moment-là l'évolution du nombre de préretraités se stabilisera et RESOR aura atteint son rythme de croisière.

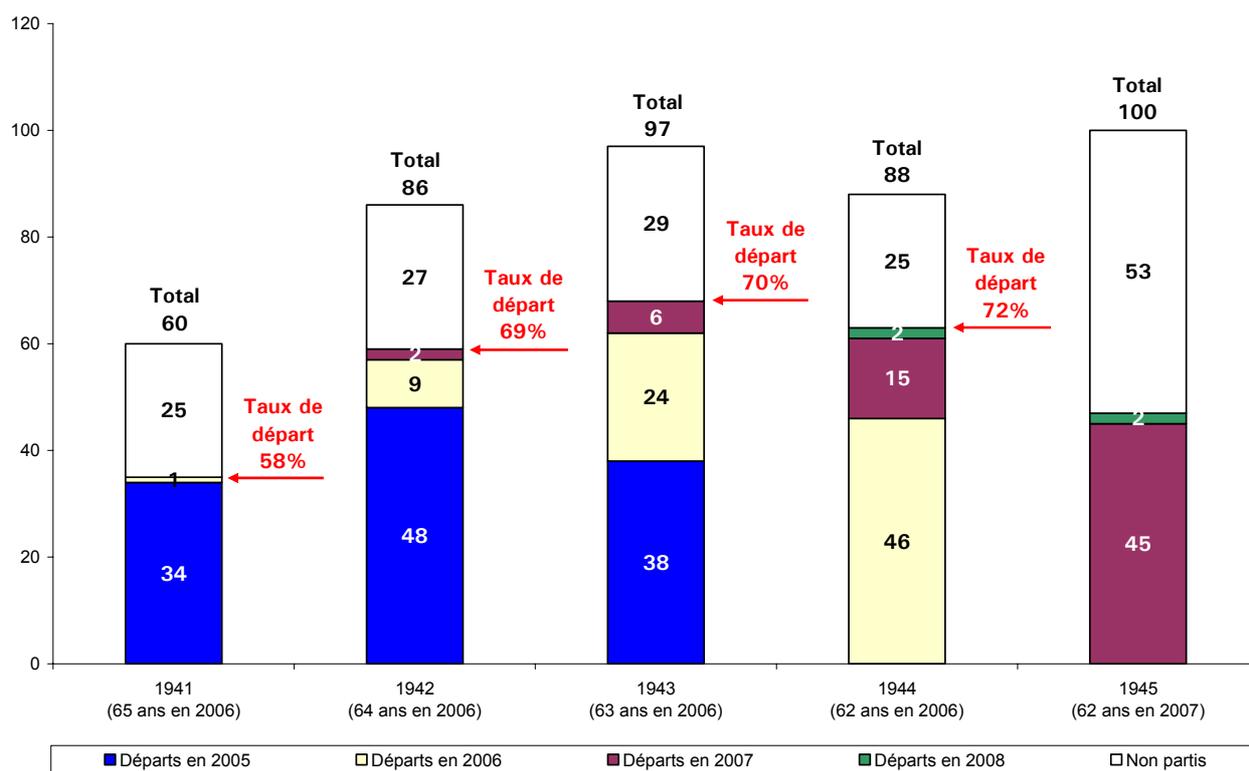


A signaler également qu'à la fin de l'année 2007, plus de 300 personnes auront pu bénéficier d'une retraite anticipée RESOR.

Afin d'assurer l'équilibre financier d'un système en répartition des capitaux de prévoyance tel que RESOR, il est essentiel de suivre avec grand soin, outre la structure d'âge de la Caisse, l'évolution du taux et de l'âge de départ en retraite anticipée. Cependant ces éléments ne sont pas aisés à prévoir et dépendent de nombre de facteurs importants dont certains sont plus difficilement influençables. Parmi ceux-ci citons

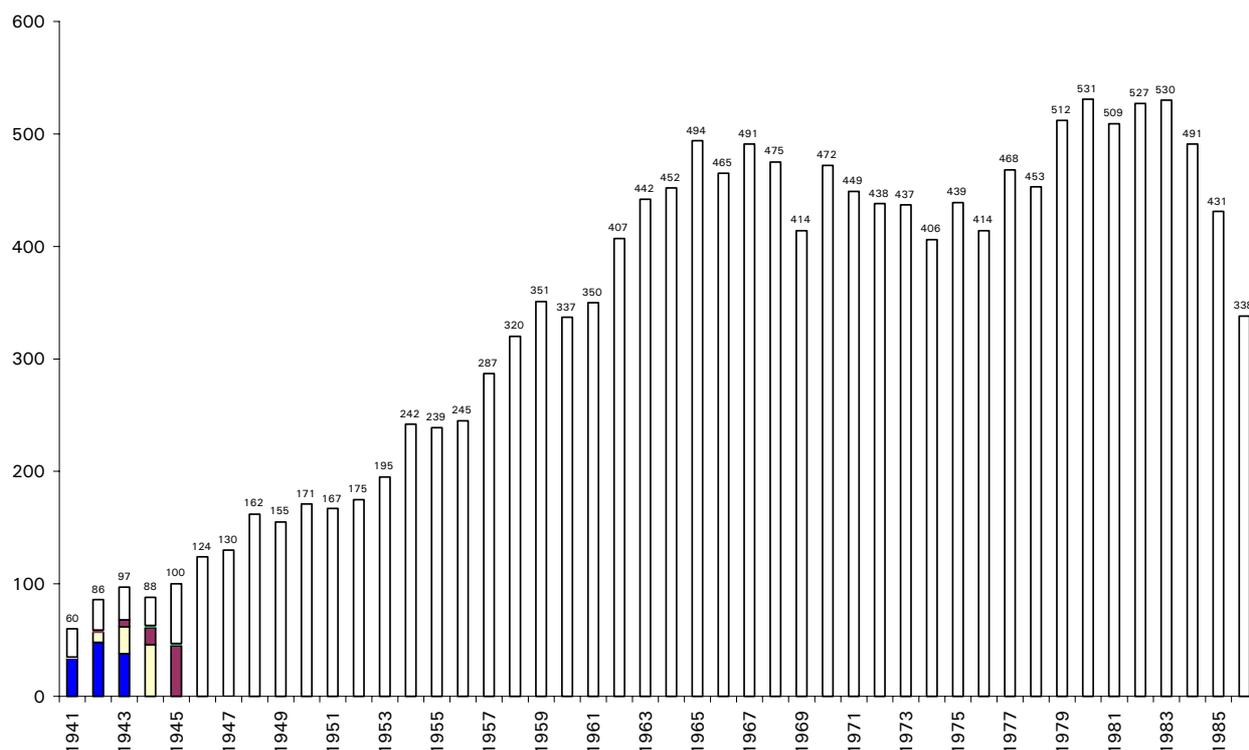
- le niveau des prestations,
- le nombre d'année dans la branche et les éventuelles réductions qui en découlent,
- les conditions cadres, comme par exemple l'AVS ou la LPP,
- l'état de santé du travailleur ou encore et surtout
- la conjoncture du moment.

Le taux de départ actuel est de 72% et la moyenne de la durée de la retraite anticipée se situe pour les départs 2006 à 30.1 mois (âge moyen de la préretraite : 62 ans ½).



situation provisoire en septembre 2007

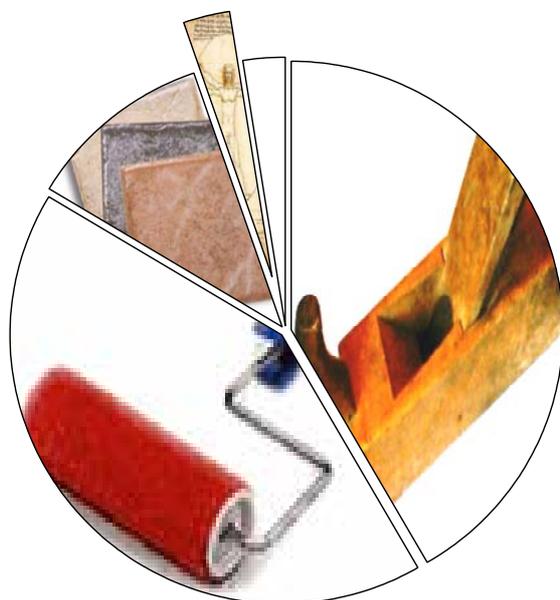
Avec un taux de couverture à hauteur de 156%, l'entier des capitaux de prévoyance constitué, soit CHF 12'746'211, une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 1'617'937 et une fortune libre de CHF 5'540'257, la situation financière actuelle est excellente. Il y a lieu néanmoins de rester vigilant. En effet, la pyramide des âges de la Caisse annonce un nombre de rentiers potentiels à venir plus élevé.



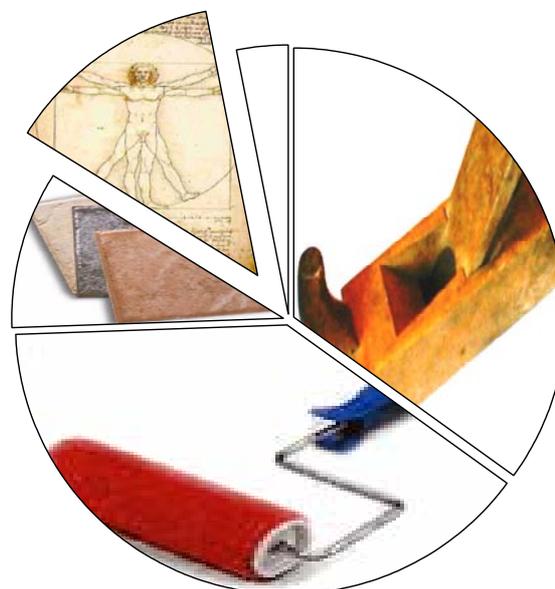
Les cotisations encaissées durant l'année ainsi que les rendements des capitaux, outre de couvrir les frais d'administration de la Fondation, doivent permettre de financer la réserve de fluctuation de valeurs et surtout de constituer les capitaux de prévoyance nécessaires pour l'ouverture des nouvelles rentes. Pour financer un rentier pendant 3 ans, il est nécessaire en moyenne de constituer un capital de prévoyance CHF 162'000 (rente moyenne de CHF 4'000 par mois, ou CHF 48'000 par année et CHF 6'000 par année en moyenne de cotisations LPP). Avec une croissance d'environ 5% de la masse salariale et un niveau de cotisations avoisinant les CHF 16.8 millions, on estime à environ 94 le nombre de rentes finançables par année en gardant l'équilibre financier. Cela signifie qu'en considérant le taux de départ actuel de 72%, la Caisse finance présentement un potentiel jusqu'à 130 rentiers.

L'année 2006 a gratifié la Caisse de résultats réjouissants. En effet, le volume des cotisations a progressé de plus de 15% pour atteindre le montant de CHF 15'774'105. Si une partie prépondérante de cette augmentation est due à la bonne marche actuelle des affaires et à la conjoncture favorable du moment, une part non négligeable est également à attribuer à l'entrée en vigueur des mesures d'accompagnement sur la libre circulation des personnes et à la soumission obligatoire des bailleurs de service à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA) dès le 1^{er} avril 2006.

Employeurs affiliés



Assurés actifs en 2006



Employeurs affiliés			Assurés actifs en 2006	
911	42%	Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	6'191	35%
914	42%	Plâtrerie/Peinture	6'966	39%
248	10%	Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	1'661	10%
58	3%	Bailleurs de services	2'273	13%
55	3%	Autres	556	3%
2'186	100%		17'647	100%

Enfin, l'actuaire de la Fondation, la société Pittet Associés SA à Genève, a établi une expertise en février 2007 sur la base des données de la Caisse au 31 décembre 2005. Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

« Les développements et les analyses des chapitres précédents nous autorisent à attester que :

- La Caisse est en mesure de faire face à ces engagements à la date de l'étude actuarielle.*
- Dans le cadre de l'analyse projective, les résultats du modèle de référence (MOO) et de la plupart des autres modèles montrent que le taux de cotisation actuel est suffisant pour assurer l'équilibre de la Caisse à un horizon de 15 ans. »*

De plus, l'expert constate que

« L'examen du bilan technique permet de conclure que la situation actuarielle et financière de la Caisse est excellente au 31 décembre 2005 avec un degré de couverture de 131%. »

Ces résultats positifs attestent de l'excellente santé actuelle de la Fondation et de sa viabilité à long terme. Ils nous encouragent à poursuivre sur le chemin tracé. Nous saisissons l'occasion pour réitérer nos plus vives remerciements à toutes les personnes œuvrant sans relâche au bon fonctionnement de notre institution.

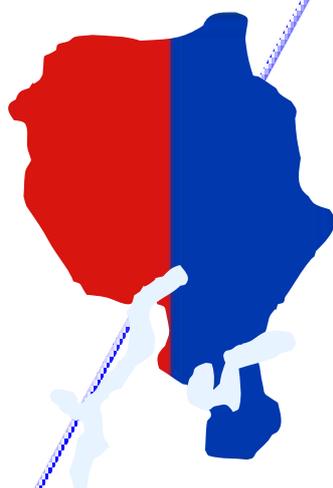
La situation propice et réjouissante que vit RESOR en ce moment doit permettre de consolider les acquis et de préparer sereinement les défis que réserve l'avenir afin d'assurer la pérennité de la Fondation.

Sion, septembre 2007



Fabien Chambovey
Gérant

IV LES COMPTES ANNUELS



B I L A N

A C T I F	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Placements	6.4	20'140'616.15	12'454'521.05
Liquidités		1'965'083.66	7'220'691.20
Placements à terme		500'000.00	0.00
Titres		11'675'695.78	0.00
c/c Centre 1 Fribourg		1'330'811.35	1'542'951.45
c/c Centre 2 Jura/Jura Bernois		143'346.15	303'514.25
c/c Centre 3 Valais		1'204'848.40	1'025'359.60
c/c Centre 4 Neuchâtel		229'348.80	217'520.35
c/c Centre 5 Genève 4 (CPSO)		808'435.94	371'104.89
c/c Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE)		79'691.95	222'306.60
c/c Centre 7 Genève 1 (CCB)		478'443.25	320'465.50
c/c Centre 8 Vaud		109'656.45	61'517.25
c/c Centre 9 Genève 3 (CPS FER)		370'284.85	335'480.10
c/c Centre 10 Tessin		577'359.81	481'028.50
c/c Centre 11 Bâle		625'606.15	347'957.90
AFC (impôt anticipé)		42'003.61	4'623.46
Comptes de régularisation actif		728'709.52	449'941.00
Actifs transitoires		684'693.00	449'941.00
Intérêts courus		44'016.52	0.00
T O T A L D E L ' A C T I F		20'869'325.67	12'904'462.05

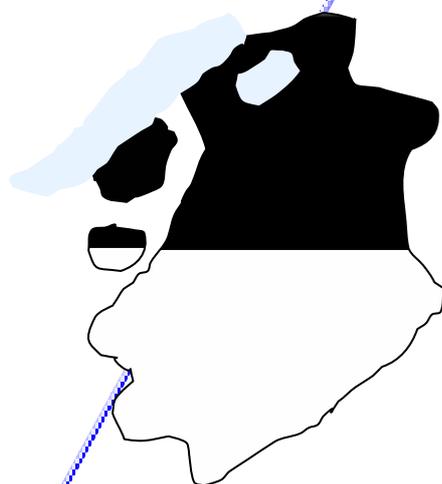
P A S S I F	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Dettes		0.00	0.00
Comptes de régularisation passif		954'920.25	596'595.85
Passifs transitoires	7.1	954'920.25	596'595.85
Capitaux de prévoyance	5.4	12'746'211.00	9'396'242.00
Capital de prévoyance des préretraités		11'347'584.00	8'302'723.00
Capital de prévoyance des cot. au 2 ^e pilier		1'398'627.00	1'093'519.00
Réserves de fluctuation de valeurs	6.3	1'617'937.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeurs		1'617'937.00	0.00
Fonds libres		5'550'257.42	2'911'624.20
Capital de dotation		10'000.00	10'000.00
Fortune libre		5'540'257.42	2'901'624.20
T O T A L D U P A S S I F		20'869'325.67	12'904'462.05

Compte d'exploitation

	<u>Notes</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<i>Cotisations et apports ordinaires et autres</i>		15'774'105.20	13'688'574.66
Cotisations des salariés		7'935'116.85	6'844'287.33
Cotisations des employeurs		7'935'116.85	6'844'287.33
Restitution de cotisations		-22'618.25	0.00
Pertes sur débiteurs		-73'510.25	0.00
<i>Prestations d'entrée</i>		0.00	0.00
Apports de libre passage		0.00	0.00
<u>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</u>		15'774'105.20	13'688'574.66
<i>Prestations réglementaires</i>		-7'580'801.05	-5'306'727.00
Rentes de préretraite		-6'777'485.00	-4'679'167.00
Cotisations au 2 ^e pilier		-803'316.05	-627'560.00
<u>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</u>		-7'580'801.05	-5'306'727.00
<i>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques</i>		-3'349'969.00	-9'396'242.00
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		6'777'485.00	4'679'167.00
Cotisations au 2 ^e pilier prélevées sur capital de prévoyance		803'316.05	627'560.00
Constitution capitaux prévoyance préretraités		-9'822'346.00	-12'981'890.00
Constitution capitaux prévoyance cotisations au 2 ^e pilier		-1'108'424.05	-1'721'079.00
<u>Résultat net de l'activité d'assurance</u>		4'843'335.15	-1'014'394.34
<i>Résultat net des placements</i>	6.6	422'127.13	12'739.50
Intérêt des liquidités		27'670.28	12'739.50
Intérêt, rendement des titres		411'006.40	0.00
Frais de gestion de la fortune		-16'549.55	0.00
<i>Autres produits</i>		5'414.50	2'644.30
Produits divers		491.24	0.00
Intérêts moratoires		4'923.26	2'644.30
<i>Autres frais</i>		-61'442.75	-40'747.65
Indemnités et frais de séances		-19'510.65	-18'476.05
Contrôles et révision		-37'632.50	-20'281.60
Frais divers		-4'299.60	-1'990.00
<i>Frais d'administration</i>	7.2	-952'863.81	-832'088.80
Frais d'administration		-952'863.81	-823'913.20
Fournitures de bureau et imprimés		0.00	-8'175.60
<u>Excédent des produits/charges avant const./dissol. réserve fluctuation valeurs</u>		4'256'570.22	-1'871'846.99
<i>Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</i>		-1'617'937.00	0.00
Attribution à réserve fluctuation de valeurs		-1'617'937.00	0.00
<u>Excédent des produits / Excédent des charges</u>		2'638'633.22	-1'871'846.99

V

L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2006

I Bases et organisation

1.1 Forme et but

La Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR (ci-après : RESOR ou la Fondation) est une fondation des partenaires sociaux du second œuvre romand au sens des articles 80ss CC et 331 CO dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 1^{er} décembre 2003.

La Fondation a été créée dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordant la priorité à la retraite anticipée.

RESOR assure les personnes exerçant une activité au service des entreprises soumises à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA), ou qui ont déclaré y adhérer, contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions réglementaires de la Fondation. La Fondation RESOR a commencé son activité le 1^{er} juillet 2004 avec l'entrée en vigueur de la déclaration d'extension du Conseil Fédéral.

Dès le 1^{er} janvier 2005, les partenaires sociaux bâlois et tessinois des CCT suivantes ont rejoint la Fondation RESOR :

- CCT pour le second œuvre bâlois
- CCT pour le carrelage dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
- CCT pour la plâtrerie dans le canton de Bâle-Ville
- CCT de la plâtrerie dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de carrelage dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de sols dans le canton du Tessin

Dès le 1^{er} janvier 2006, la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) a rejoint la Fondation RESOR.

La CCRA a été étendue pour tout le champ d'application (y.c. pour les nouveaux adhérents) par le Conseil Fédéral jusqu'au 30 juin 2013.

Dès le 1^{er} avril 2006 et conformément aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, les bailleurs de services qui placent des travailleurs dans une entreprise de missions soumise à la CCRA sont obligatoirement soumises à RESOR.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au Registre des fondations du canton du Valais. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

1.3 Indication des actes et des règlements

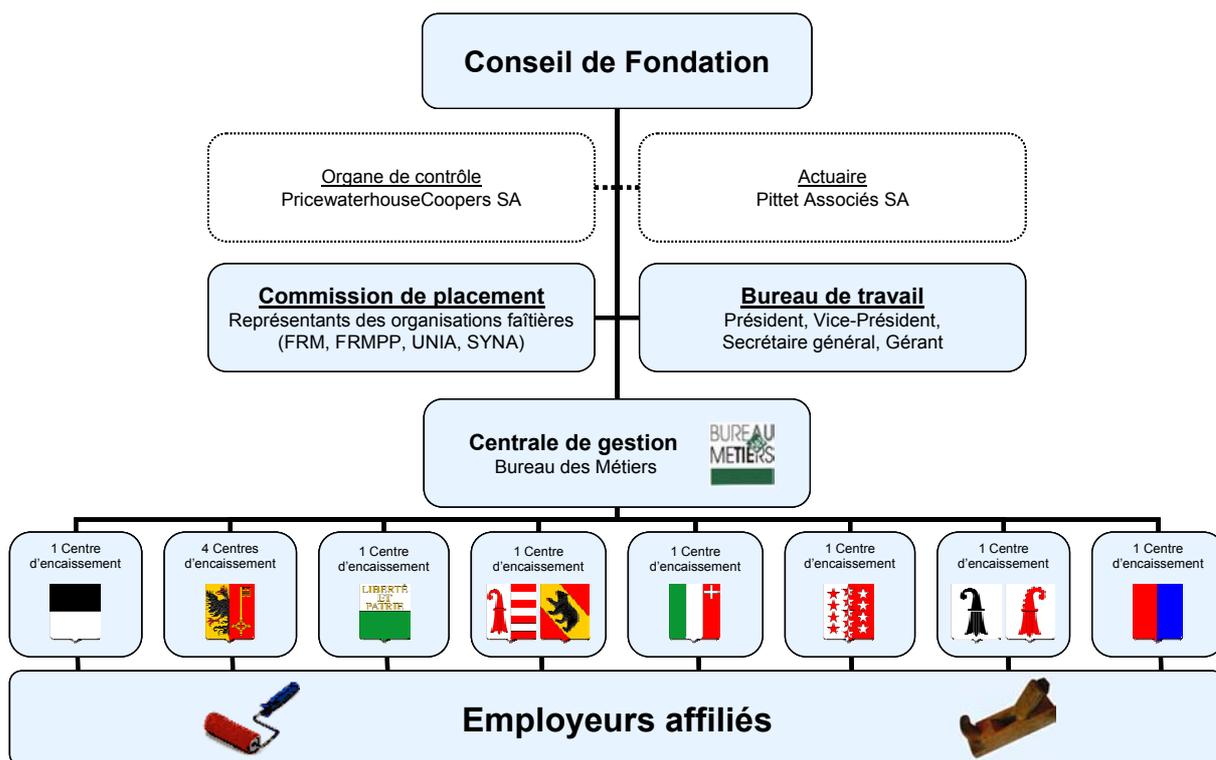
Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA)	02.06.2003
Acte de fondation	01.12.2003
Règlement d'assurance	01.01.2005
Règlement de placement	01.10.2005

1.4 Organe de gestion paritaire / Droit à la signature

Les organes de RESOR sont le **Conseil paritaire** (16 membres au minimum et 24 membres au maximum); la **Commission de placement** (4 membres) et l'organe de contrôle. Le secrétariat est composé de :

- **La Centrale de gestion** pour l'administration et la coordination de la Fondation, la gestion des cas de préretraite, la tenue de la comptabilité, l'organisation des séances du Conseil de Fondation, de la Commission de placement et du Bureau de travail, l'organisation de la rencontre annuelle des Centres d'encaissement et les relations avec l'Autorité de surveillance et avec les Centres d'encaissements,
- **des Centres d'encaissements** pour l'encaissement des cotisations et la gestion du contentieux y relatif ainsi que pour l'affiliation des entreprises. Il existe au moins un Centre d'encaissement dans chaque canton où il y a une organisation partenaire de la Caisse,
- **du Bureau de travail**, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général ainsi que du Gérant, pour le traitement des cas de rigueur qui ne nécessiteraient pas l'intervention du Conseil paritaire dans son ensemble ainsi que pour diverses tâches de représentation. Le but est d'alléger les séances du Conseil de Fondation. Toutefois, aucune compétence n'a été ôtée au Conseil paritaire qui reste l'organe de décision de la Caisse.

Le Conseil paritaire contrôle l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement. Le Conseil paritaire et l'organe de contrôle vérifient chaque année la légalité de la gestion, les comptes et les placements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.



Conseil de Fondation

en fonction au 31.12.2006

Délégation syndicale		Délégation patronale	
	M. Bernard Jeandet ^{1) 2)} <i>Président</i>		M. David Walzer ^{1) 2)} <i>Vice-Président</i>
	Tibor Menyhart ¹⁾		Jacques-Roland Coudray ¹⁾
	Murad Akincilar		Jean-François Ansermet
	Aldo Ferrari		Pierre Graf
	Fabien Vuillème		Sylvie Douillet
	M. Armenio Cabete		M. Pascal Schwab
	M. Armand Jaquier		M. Jean-Marc Volery
	Hr. Hugo Hayoz		Hr. Jean-Claude Schuwey
	Bertrand Zufferey		Gilles Granges
	Jeanny Morard		Armand Pfammatter
	Andreas Giger		Remo Egloff
	Sig. Saverio Lurati		Sig. Fabio Amadò

¹⁾ = également membre de la Commission de placement

²⁾ = également membre du Bureau de travail

Centrale de gestion

 Bureau des Métiers
Av. de Tourbillon 33
Case postale 141
1951 Sion

Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80
www.resor.ch

M. Gabriel Décaillet ²⁾
Secrétaire général

M. Fabien Chambovey ²⁾
Gérant

M. Luc Gaspoz
Comptable

M. Olivier Arnold
Comptabilité, flux financiers, données salariales

²⁾ = également membre du Bureau de travail

Centres d'encaissement

Genève 1  Caisse de compensation du bâtiment et de la gypserie-peinture – CCB
Rue de Malatrex 14
1201 Genève

Genève 2  Association genevoise des entrepreneurs de charpente, menuiserie, ébénisterie et parqueterie – ACM/GGE
Rue de la Rôtisserie 8
1204 Genève

Genève 3  Administration des caisses d'allocations familiales et de prévoyance sociale
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11

Genève 4  CPP Second œuvre – CPSO
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean
Case postale 5278
1211 Genève 11

Vaud  Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
En Riond-Bosson
Case postale
1131 Tolochenaz

Valais  Bureau des Métiers
Av. de Tourbillon 33
Case postale 141
1951 Sion

Fribourg  Union Patronale du Canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15
Case postale 1552
1701 Fribourg

Neuchâtel  Fédération Neuchâteloise et Jurasienne des Groupements Patronaux – FNJGP
Av. du Premier Mars 18 – Case postale
2001 Neuchâtel

Jura/ Jura Bernois  Caisse paritaire jurassienne de la menuiserie, ébénisterie et charpente
Grand'Rue 12 – Case postale 242
2710 Tavannes

Bâle-Ville/ Bâle-Camp.  Union des Arts et Métiers de Bâle-Ville
Elisabethenstrasse 23
Case postale 332
4010 Bâle

Tessin  Commissions paritaires cantonales
Viale Portone 4
Case postale 1319
6501 Bellinzone

Mode de signature

- Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux.
- Les représentants de la Centrale de gestion, soit le Secrétaire général, le Gérant et le Comptable, signent collectivement à deux pour l'administration de la Fondation.
- Pour les opérations d'encaissement, les Centres d'encaissement organisent le mode de signature selon leurs directives internes.

1.5 Expert, organe de contrôle et autorité de surveillance

Expert agréé en Prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA Dr. Meinrad Pittet Expert en prévoyance professionnelle, Genève
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Sion
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance des Fondations et des Institutions de prévoyance du canton du Valais

1.6 Employeurs affiliés

	2006		2005	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	911	42%	909	45%
- Plâtrerie/Peinture	914	42%	814	41%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	248	10%	195	10%
- Bailleurs de services	58	3%	0	0%
- Autres	55	3%	70	4%
	2'186	100%	1'988	100%

II Membres actifs et rentiers***2.1 Assurés actifs***

	2006		2005	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	6'191	35%	5'843	44%
- Plâtrerie/Peinture	6'966	39%	5'538	41%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	1'661	10%	1'301	10%
- Bailleurs de services	2'273	13%	0	0%
- Autres	556	3%	703	5%
	17'647	100%	13'385	100%

2.2 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2006		31.12.2005	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	70	42%	56	48%
- Plâtrerie/Peinture	70	42%	50	42%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	18	11%	6	5%
- Autres	7	5%	6	5%
	165	100%	118	100%

III Nature et explication du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS jusqu'à 65 ans. Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 36 derniers mois qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 75% du salaire déterminant, mais au minimum à Fr. 42'000.- et au maximum à Fr. 54'000.- par année.

RESOR prend également en charge la cotisation au II^{ème} pilier, au maximum toutefois à concurrence de 10% du salaire déterminant pris en compte pour fixer la rente.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	1%
Part travailleur	<u>1%</u>
Total	<u>2%</u>

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Dès l'exercice 2004, RESOR a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Titres : RESOR évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RESOR ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RESOR assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

- a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,
- b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

5.2 Développement et rémunération des avoirs épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RESOR ne constitue pas d'avoir épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Sans objet.

5.4 Développement du capital de prévoyance des préretraités

	2006 CHF	2005 CHF
Solde du capital de prévoyance au 1 ^{er} janvier	9'396'242.00	0.00
Rentes / Cotisations au 2 ^e pilier	- 7'580'801.05	- 5'306'727.00
Constitution de capitaux de prévoyance pour préretraités (rentes + cotisations au 2 ^e pilier)	10'930'770.05	14'702'969.00
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	12'746'211.00	9'396'242.00

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la Fondation RESOR a été effectuée en février 2007 sur la base de données au 31.12.2005.

- Etude actuarielle projective au 31 décembre 2005 (février 2007)

La conclusion du rapport de l'expert était formulée en ces termes :

Les développements et les analyses des chapitres précédents nous autorisent à attester que :

- *La Caisse est en mesure de faire face à ses engagements à la date de l'étude actuarielle.*
- *Dans le cadre de l'analyse projective, les résultats du modèle de référence (MOO) et de la plupart des autres modèles montrent que le taux de cotisation actuel est suffisant pour assurer l'équilibre de la Caisse à un horizon de 15 ans.*

*Meinrad Pittet
Directeur général
Expert agréé LPP*

*Stéphane Riesen
Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP*

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : EVK 2000

5.7 Modifications des bases et hypothèses techniques

Afin de tenir compte des spécificités liées aux professions affiliées à RESOR, les probabilités d'invalidité et de décès des bases techniques ont été majorées de 50%.

5.8 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à utilisation

Sans objet.

5.9 Degré de couverture

		31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF
Fortune sociale	(a)	19'914'405.42	12'307'866.20
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	12'746'211.00	9'396'242.00
Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	(a) (b)	156.24%	131.00%
Réserve de fluctuation de valeurs		1'617'937.00	0.00
Capital de Fondation, Fonds libres		5'550'257.42	2'911'624.20

VI Explication relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales et sur la base de directives élaborées par le Conseil de Fondation. Par prescriptions légales, il faut entendre en particulier les articles 49 et suivants de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 18 avril 1984.

En 2005, la Fondation a émis un règlement de placement. La réglementation à ce sujet est effective.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Le Conseil de Fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

Répartition des actifs	Stratégie	Marge de variation	
		Minimum	Maximum
Marché monétaire	5%	0%	5%
Prêts, Fonds de placements hypothèques, Obligations CHF, Obligations étrangères en CHF	30%	30%	40%
Obligations en devises	10%	5%	15%
Créances	45%		
Actions suisses	15%	10%	20%
Actions étrangères	10%	10%	15%
Actions	25%		
Immobilier, Fonds de plac. immobiliers	25%	20%	30%
Placements alternatifs	5%	0%	5%
Valeurs réelles	30%		
TOTAL	100%		

Les premiers placements ont été effectués en mars 2006.

Le Conseil de Fondation fait usage des extensions des possibilités de placement au sens de l'article 59 OPP2. Des extensions des placements peuvent, sur la base du règlement de placements, consister en actions suisses et étrangères, placements en private equity, placements alternatifs ainsi qu'en monnaies étrangères.

Les dispositions de l'article 59 OPP2 indiquent que si les possibilités de placement sont étendues, l'application de l'article 50 OPP2 doit être établie de façon concluante dans un rapport annuel. Cela signifie que le rapport doit clairement démontrer que l'extension des possibilités de placement ne met pas en péril la réalisation des buts de prévoyance. Ce rapport a été établi par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2007.

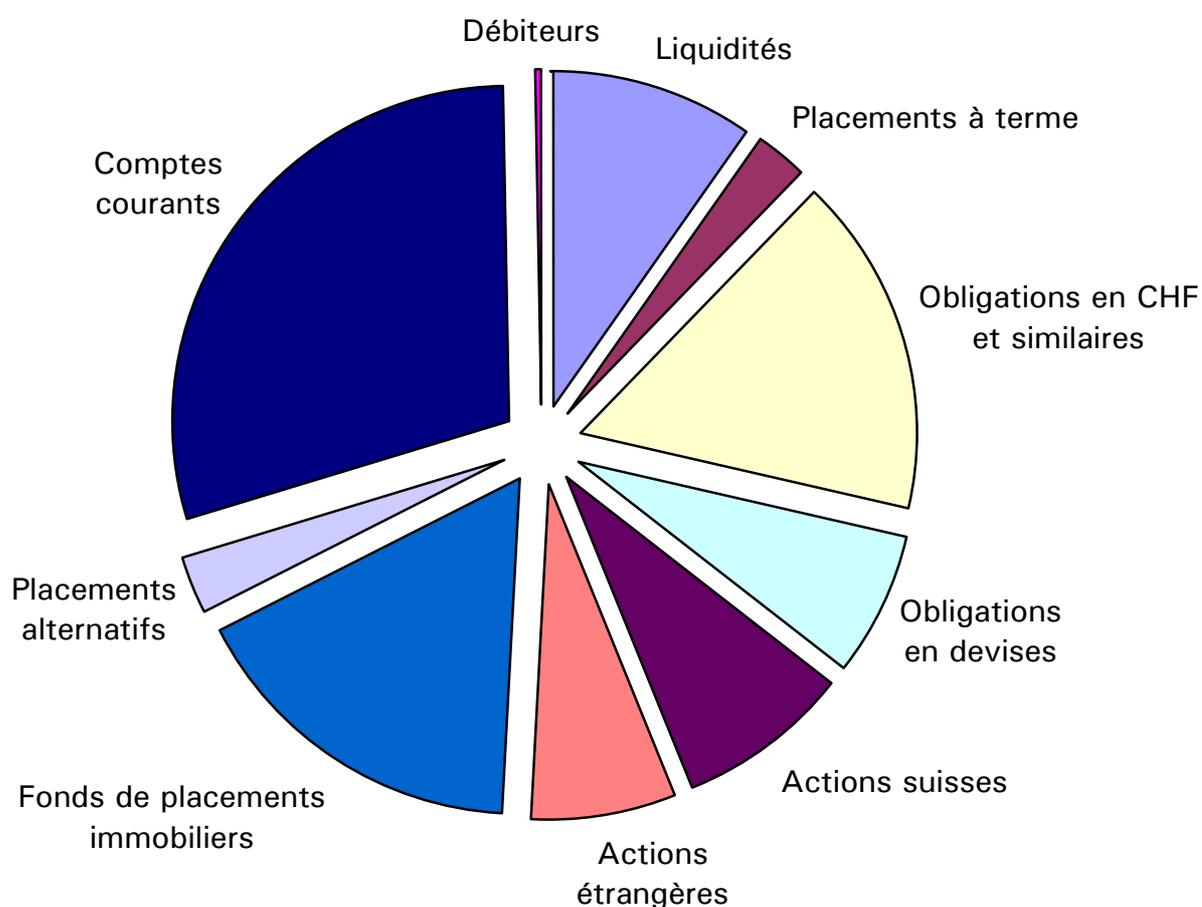
6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs

Les allocations d'actifs et objectifs de réserve de fluctuation de valeurs, décidés lors de la séance de la Commission de placement du 27 octobre 2005 et ratifiés par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2006, se présentent de la manière suivante :

Classes d'actifs	Valeur comptable	Taux de réserve	Réserve 2006	Réserve 2005
Liquidités	2'465'083.66	0%	0.00	0.00
Comptes courants	5'957'833.10	0%	0.00	0.00
Débiteurs	42'003.61	0%	0.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	3'313'981.86	5%	165'699.00	0.00
Obligations en devises	1'365'835.04	10%	136'584.00	0.00
Actions suisses	1'672'964.20	30%	501'889.00	0.00
Actions étrangères	1'407'368.70	30%	422'211.00	0.00
Fonds de plac. immobiliers	3'351'254.64	10%	335'126.00	0.00
Placements alternatifs	564'291.34	10%	56'429.00	0.00
TOTAL	20'140'616.15		1'617'937.00	0.00

6.4 Présentation des placements par catégorie

Classes d'actifs	Allocation en %	31.12.2006	31.12.2005
Liquidités	13.90%	1'965'083.66	7'220'691.20
Placements à terme	3.53%	500'000.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	23.43%	3'313'981.86	0.00
Obligations en devises	9.66%	1'365'835.04	0.00
Actions suisses	11.83%	1'672'964.20	0.00
Actions étrangères	9.96%	1'407'368.70	0.00
Fonds de placements immobiliers	23.70%	3'351'254.64	0.00
Placements alternatifs	3.99%	564'291.34	0.00
Total	100.00%	14'140'779.44	7'220'691.20
Comptes courants		5'957'833.10	5'229'206.39
Débiteurs		42'003.61	4'623.46
TOTAL		20'140'616.15	12'454'521.05



6.5 Instruments dérivés en cours/valeurs de marché et co-contractants des titres en securities leuding

Sans objet

6.6 Explications du résultat des placements

Classes d'actifs	Valeur comptable	Rendement en %	Rendement en Fr.
Liquidités	1'965'083		27'670
Placements à terme en CHF	500'000		1'563
Total cash	2'465'083	0.84%	29'233
Obligations suisses en CHF	2'249'532		1'891
Obligations étrangères en CHF	1'064'450		-289
Total obligations en CHF	3'313'982	0.19%	1'602
Obligations en devises	1'365'835		12'708
Total obligations	4'679'817	0.41%	14'310
Actions suisses	1'672'964	15.81%	212'219
Actions étrangères	1'407'369	6.00%	62'673
Total actions	3'080'333	10.91%	274'892
Fonds de placements immobiliers suisses	2'605'755		48'672
Fonds de placements immobiliers étrangers	745'500		69'226
Total fonds de placements immobiliers	3'351'255	3.23%	117'898
Placements alternatifs	564'291		2'344
Total placements alternatifs	564'291	2.48%	2'344
Total	14'140'779	3.75%	438'677
Débiteurs	5'999'837		
Frais et gestion de la fortune			-16'550
TOTAL	20'140'616	3.70%	422'127

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Passifs transitoires

	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF
Bureau des Métiers	163'852.60	109'308.30
Cotisations dues au 2 ^{ème} pilier	790'655.00	486'924.35
Cotisations perçues en trop	412.65	363.20
Total	954'920.25	596'595.85

7.2 Frais généraux d'administration

	2006 CHF	2005 CHF
Frais généraux d'administration	952'863.81	832'088.80

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de l'Institution. Ils correspondent à 1.2% de la masse salariale de l'année déclarée à RESOR.

VIII Demande de l'autorité de surveillance

Il n'existe actuellement pas de demande de l'autorité de surveillance qui n'ait été réglée.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

X Evénements postérieurs à la date du bilan

Sans objet

Sion, septembre 2007

Sur mandat du Conseil de Fondation RESOR :

R E S O R

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

Centrale de gestion : Bureau des Métiers
Av. de Tourbillon 33, 1950 Sion



Gabriel Décaillet
Secrétaire général



Fabien Chambovey
Gérant

VI LE BILAN TECHNIQUE



VI LE BILAN TECHNIQUE



Bilan technique

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

en CHF

	31.12.2006	31.12.2005
Total de l'actif	20'869'326	12'904'462
Compte de régularisation du passif	- 954'920	- 596'596
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	19'914'405	12'307'866
Capital de prévoyance cotisations au IIème pilier	1'398'627	1'093'519
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes ¹	11'347'584	8'302'723
Capitaux de prévoyance	12'746'211	9'396'242
Provisions techniques	0	0
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	12'746'211	9'396'242
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	1'617'937	0
EXCEDENT TECHNIQUE ²	5'550'257	2'911'624
DEGRE DE COUVERTURE ³	138.6 %	131.0 %
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) ⁴	156.2 %	131.0 %
<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	-	-

Remarques :

- 1) Rentes certaines prises en comptes, sans intérêts.
- 2) = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.
- 3) = FP / [CP + RFV]
- 4) = FP / CP

VII

LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



PricewaterhouseCoopers SA
Place du Midi 40
Case postale 1145
1951 Sion
Téléphone 058 792 6000
Fax 058 792 6010

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de Fondation de la Caisse de retraite
anticipée du second œuvre romand (RESOR)
Sion

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements de la Fondation de la Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

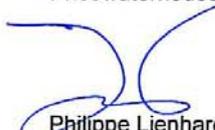
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions juridiques et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Lienhard
Réviseur responsable



David Pignat

Sion, le 6 septembre 2007

Annexes : comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



R E S O R

Centrale de gestion

c/o Bureau des Métiers, Av. de Tourbillon 33, 1950 Sion
tél. +41 27 327 51 61 fax +41 27 327 51 80